



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Demande de crédit pour la rénovation du " Savoie " et l'achat de deux petits bateaux pour la CGN

Le Conseil d'Etat demande un crédit de 12'960'000 francs au Grand Conseil comme participation à la rénovation du " Savoie ", bateau " Belle Epoque " de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN), à l'achat de deux petits bateaux et à l'assainissement du chantier naval. Budgétés à 19'320'000 francs, ces investissements seront pris en charge par les trois cantons riverains du Léman.

Outre sa mission de service public, la CGN remplit également des missions de transport touristique et de conservation du patrimoine. Le développement de ses activités touristiques passe par le maintien et la modernisation de sa flotte.

La situation financière de la CGN ne lui permet pas de rénover ses bateaux historiques qui risqueraient de devenir des épaves. Ainsi, il a été admis que le maintien de cette flotte nécessitait un soutien financier des pouvoirs publics. Un plan stratégique à long terme a été établi à la demande des cantons. Ce plan définit :

- l'offre de transport pour les dix prochaines années, avec entrée en vigueur en 2005. Elle est basée sur une certaine cadence, des lignes longitudinales, des traversées et des boucles touristiques locales;
- un programme d'investissement à long terme à réaliser en trois étapes (2003-2005, 2005-2008 et 2008-2012) ;
- le montant des contributions publiques annuelles, fixé dans un mandat de prestations passé entre la CGN et les collectivités publiques.

Le programme d'investissement de la première étape (2003-2005) a été défini en tenant compte de la situation financière des Cantons. Il concerne :

- la rénovation complète du " Savoie ", bateau à vapeur à roues à aubes construit en 1914 ;

- l'acquisition de deux petits bateaux d'une capacité commerciale de 60 personnes chacun. Plus économiques à l'exploitation, ces bateaux assureront principalement le service des boucles touristiques locales au départ de Genève et de Lausanne;
- la première étape des travaux d'assainissement du chantier naval et des locaux administratifs de la CGN à Ouchy qui datent de 1964.

Les bateaux " Vevey " et " Italie ", unités identiques à moteur diesel-électrique, construites en 1907 et 1908, feront l'objet d'une décision ultérieure, portant sur la deuxième étape.

Le financement de ces investissements sera pris en charge, sous la forme de prêts, par les cantons riverains selon la clé de répartition en vigueur : Genève (Fr. 5'110'000.-), Valais (Fr. 1'262'000.-) et Vaud (Fr. 12'948'000.- arrondi à Fr. 12'960'000.-). Les communes des bassins de transport riverains participeront aux charges financières des prêts. Par contre, le plan stratégique prévoit une diminution dès 2006 du déficit d'exploitation à charge des collectivités publiques.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 septembre 2003

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 316 70 01 M. Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, tél. 021 316 73 70 Mme Anne Salina Gianinazzi, adjointe au chef de service des transports, tél. 021 / 316 73 74

Crédit CGN
EMPD